

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 01/222 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DE CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE DE CORSE A DIVERS GROUPES DE TRAVAIL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2001

L'An deux mille un, et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Nicolas ALFONSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, Henri FRANCESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA, Emile ZUCCARELLI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul PATRIARCHE à M. José ROSSI
M. Ange SANTINI à M. Henri FRANCESCHI

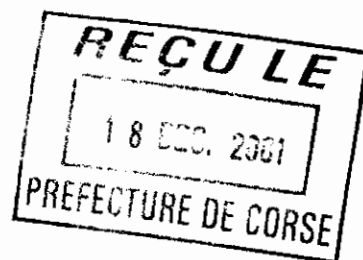
ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Joseph ANTONA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, César FILIPPI, Paul GIACOBBI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Jean-Guy TALAMONI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,



- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

En vue de préparer et d'organiser les prochains travaux de l'Assemblée de Corse, **DECIDE :**

1. la constitution de deux groupes de travail sur le Programme Exceptionnel d'Investissement et sur les problèmes de santé

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT**

M. Jean MOTRONI
 M. Jules-Laurent FERRANDI
 M. Toussaint LUCIANI
 M. Paul-Antoine LUCIANI
 M. Paul QUASTANA
 M. Don Pierre PIETRI
 M. Sauveur VERSINI
 M. Ange SANTINI
 M. Pierre-Philippe CECCALDI
 M. Simon RENUCCI

- **COMMISSION AD HOC CHARGEE DES PROBLEMES DE SANTE :**

M. Sauveur VERSINI
 M. Jean-Valère GERONIMI
 M. Jules-Laurent FERRANDI
 M. Simon RENUCCI
 M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
 M. Jean-Toussaint TOMA
 M. Jean-Louis ALBERTINI
 M. Michel STEFANI
 M. Jean MOTRONI



2. la fusion de la commission de la promotion et de la valorisation de l'image de la Corse et de la commission pour la défense des droits et de la dignité de la communauté corse :

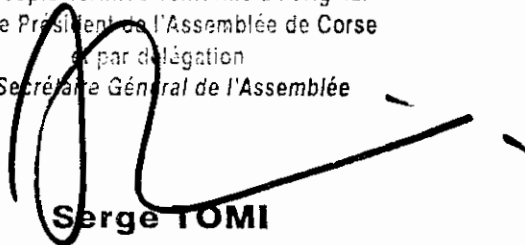
M. Marie-Jean VINCIGUERRA
 Mme Marie-Thérèse GRISONI

Mme Mireille LANFRANCHI
Mme Madeleine MOZZICONACCI
M. Joseph CHIARELLI
M. Robert FELICIAGGI
M. Jean-Toussaint TOMA
M. Jean-Louis ALBERTINI
M. Paul-Antoine LUCIANI
M. Jean MOTRONI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

AJACCIO, le 7 décembre 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI

